

Délibérations du 30 août 2022

Conseil Municipal

Date de la convocation : 25 août 2022

Date d'affichage : 25 août 2022

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe BONNEFOND, Maire

Présents : 14
Absents : 5
Votants : 14+1

Présents : Christophe BONNEFOND - Denis GABRIELLE - Maryline CHAMEROY - Alvaro DE CARVALHO - Christelle DUMAY MORIZOT - Laurent CHATEAU - Jean-Claude DUVAL - Luc FAUSSEY - Lauriane GABRIELLE - Marie-Thérèse HUGOT-GONZALEZ - Bernadette JAY - Cécile JOUBERT-VITELLIUS - Philippe MAILLET - Aurore RAMOS

Absents : Marie-Claude AUGÉ - Yohan DEVILLERS - Myriam HAUK - Jean-Pierre VAURY - Jean-Yves VIOUX

Procuration : Jean-Pierre VAURY à Christophe BONNEFOND

Secrétaire de séance : Lauriane GABRIELLE

Objet de la délibération : NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DES SALLES DES FÊTES DES JOINCHERES - DE MONTALLERY - DE LA VENOISIENNE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite faire bénéficier les employés communaux, les employés du centre de loisirs « Les Marmousets » et les pompiers de VENOY d'un tarif spécifique unique et équitable. Celui-ci serait applicable une fois par an sur le montant de la location de l'une des trois salles de leur choix.

M. le Maire suggère également de réviser le tarif forfaitaire de location de vaisselle actuellement de 100,00 € et de le fixer à 80,00 € pour l'ensemble des locataires.

Il propose aux membres du Conseil Municipal les tarifs suivants:

Pour la Salle des Joinchères

Personnes domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end	400 €
- 1 journée	300 €

Employés communaux, employés du centre de loisirs « Les Marmousets » et pompiers de VENOY:

- le week-end	350 €
---------------	-------

Personnes non domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end	800 €
- 1 journée	450 €
- 1 demi-journée avec soirée	350 €
- 1 demi-journée	300 €

Envoyé en préfecture le 06/09/2022

Reçu en préfecture le 08/09/2022

Affiché le

ID : 089-218904381-20220830-412022-DE

Sous réserve de disponibilité de la salle : non prioritaire

Pour tout le monde (commune et hors commune) :

- location petite salle 100 €

Pour les locations à but lucratif :

Entreprises domiciliées sur la commune de Venoy :

- Location week-end 500 €

- 1 journée 400 €

Entreprises non domiciliées sur la commune de Venoy :

- Location week-end 1 000 €

- 1 journée 800 €

Forfait ménage : 150 €

Forfait location vidéo : 50 €

Forfait location sono : 50 €

Une caution sous forme de 3 chèques dont 1 de 500 € et 2 de 250 € sera demandée à chaque personne.

Pour la Salle de Montallery

Personnes domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end 120 €

- en semaine (une journée) 80 €

- un vin d'honneur 60 €

Employés communaux, employés du centre de loisirs « Les Marmousets » et pompiers de VENOY:

- le week-end 100 €

Personnes non domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end 200 €

- en semaine (une journée) 120 €

- un vin d'honneur 80 €

Une caution de 200 € est demandée à chaque personne.

Pour la Salle de la Venoisienne

Personnes domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end 250 €

- en semaine (une journée) 100 €

- un vin d'honneur 80 €

Employés communaux, employés du centre de loisirs « Les Marmousets » et pompiers de VENOY :

- le week-end 230 €

Personnes non domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end 450 €
- en semaine (une journée) 200 €
- un vin d'honneur 120 €

Pour les locations à but lucratif :**Entreprises domiciliées sur la commune de Venoy :**

- Location week-end 350 €
- 1 journée 200 €

Entreprises non domiciliées sur la commune de Venoy :

- Location week-end 550 €
- 1 journée 400 €

Une caution sous forme de 3 chèques de 250 € sera demandée à chaque personne.

Les employés communaux, les employés du centre de loisirs « Les Marmousets » ainsi que les pompiers de VENOY bénéficieront d'un tarif spécifique une fois par an sur le montant de la location de l'une des trois salles selon leur choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter ces nouveaux tarifs spécifiques applicables aux employés communaux, aux employés du centre de loisirs « Les Marmousets » ainsi qu'aux pompiers de VENOY et de les appliquer à compter du 1^{er} septembre 2022, sans effet rétroactif pour les réservations contractualisées avant l'adoption de la présente délibération.
- De fixer le tarif forfaitaire de location de vaisselle à 80,00 € pour tous les locataires.

Envoyé en préfecture le 06/09/2022
Reçu en préfecture le 08/09/2022
Affiché le
ID : 089-218904381-20220830-412022-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,



Christophe BONNETOND.